



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service départemental d'incendie  
et de secours de la Somme

Arrêté n° P-2022-035

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL (RO)**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME**

**La Préfète de la Somme**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° P-18-104 du 25 juillet 2018 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Somme ;
- Vu** la délibération n° 1 du conseil d'administration du SDIS de la Somme en date du 18 mars 2022, portant avis favorable sur le règlement opérationnel ;
- Vu** l'avis favorable du comité technique du SDIS de la Somme du 27 janvier 2022 ;
- Vu** l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Somme du 27 janvier 2022 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du SDIS de la Somme du 3 février 2022 ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de sapeurs-pompiers de la Somme ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le règlement opérationnel (RO) du service départemental d'incendie et de secours de la Somme, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2** – L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 portant approbation du règlement opérationnel, l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 portant modification du règlement opérationnel et toutes les autres dispositions antérieures sont abrogés à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours de la Somme. Le règlement opérationnel est consultable sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours de la Somme.

**Article 4** – Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme et le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Somme, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 27 AVR. 2022

La préfète,



Muriel Nguyen